AccueilRevenir à l'accueilCollectionCorrespondance active de Jean-Baptiste André GodinCollectionGodin\_Registre de copies de lettres envoyées\_CNAM FG 16 (1)ItemJean-Baptiste André Godin à Maxime Lecomte, 10 novembre 1883

# Jean-Baptiste André Godin à Maxime Lecomte, 10 novembre 1883

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

#### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

#### Informations sur le document source

CoteFG 16 (1)
Collation1 p. (49r)
Nature du documentCopie manuscrite
Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers. Paris

#### Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Maxime Lecomte, 10 novembre 1883, consulté le 29/11/2025 sur la plate-forme EMAN : https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/54441

## **Présentation**

Auteur·eGodin, Jean-Baptiste André (1817-1888)
Date de rédaction10 novembre 1883
Lieu de rédactionInconnu
DestinataireLecomte, Maxime (1846-1914)
Lieu de destinationAmiens (Somme)
Scripteur / ScriptriceInconnu

## **Description**

RésuméSur l'affaire du duc de Padoue. Godin explique à Lecomte qu'il a voulu se pourvoir en cassation après le jugement du tribunal de Vervins, mais que l'avocat Moret a estimé que les chances de succès étaient faibles. Godin demande conseil à Lecomte.

# **Mots-clés**

Consultation juridique, Procédure (droit)

Personnes citées

- André [monsieur]
- Arrighi de Casanova, Ernest (1814-1888)
- Lhôte [monsieur]
- Moret, Arthur (1846-1930)

Lieux cités Vervins (Aisne)

Notice créée par Pauline Pélissier Notice créée le 14/06/2024 Dernière modification le 27/09/2024

Mousein Lecourte avocent à tricus Apris, le rendre du jugement dans notre affaire contre " De Padone" woke appreciation était que le tribreral avait moil interpreté les course et qu'il y avoit lien d'intersjeter un appul en Cassation How avour peuse qu'en effet il y avoit chance à ce que los Cour reforme le jagement de 1s' un tance en ravion du vier que vous nous avez ugualé, le tribunal ayant confondre le possessire & le petitoire. Vous avors en occasion de voir à paris 16 Monet à que mores overes confié la cause et de l'étude que m'moret en a faite il nous a parce remelher que dans une exprit il existait peu de confiance au gair de l'affaire, le tribreval de bervius, d'après une inspression, arjourt pris Dans us conclusions faites les precautions poron que le jagement pu senseurer volable. Pourquoi une semblable mynepion de la part de + Il wait interessent pour nous de vevoir d'il y a untirest à preper l'affaire swart le tribund de Versius; cer nous sommes une pur verpris de l'unaction du duc de Padone agre pourtant l'expertire parait apez paverable, veuille vous nous der note untiment d'about un la situation de cette affaire et sur la conduite que nous avoirs à knir. agrey Mourium l'apuronne de notre comisire

les plus destinguée

nework